



INSTITUT DE RECHERCHE ET D'ETUDES EN DROIT DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

L'EXTINCTION DE LA TÉLÉVISION ANALOGIQUE AU PROFIT DE LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE

**Chronique télévision réalisée par Alice TOLOS
20 janvier 2006**



Faculté de droit et de science
politique d'Aix-Marseille

Master 2 professionnel « Droit et métiers de l'audiovisuel »

**Aix-en-Provence
2006-2007**



Université Paul Cézanne
U III

Introduction

La numérisation ¹ de la télévision arrive à grand pas : la date est désormais fixée. En effet, la télévision analogique disparaîtra définitivement le 30 novembre 2011 au profit de la télévision numérique terrestre ² (TNT). Les français ont donc cinq ans pour adopter cette nouvelle technique de diffusion.

L'objet même de la télévision numérique, déjà lancée le 31 mars 2005, est de permettre aux foyers d'accéder à davantage de programmes de meilleure qualité en son et en image.

C'est sous l'influence des conclusions ³ du Conseil de l'Union européenne du 1^{er} janvier 2005, que le gouvernement français a pris les mesures relatives à ce basculement de l'analogique au numérique. Le « Projet de loi relatif à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur » du ministre de la Culture et de la Communication, Renaud Donnedieu de Vabres, organise en effet les modalités et le calendrier de l'arrêt de l'analogique qui se fera sous le contrôle du CSA.

Ce projet de loi, adopté en première lecture le 22 novembre par le Sénat, et qui va être débattu par l'Assemblée Nationale au début de cette nouvelle année 2007, s'inscrit dans le cadre de « l'ambition fixée par le Président de la République de faire de la France l'un des pays les plus avancés dans le domaine du numérique en faisant bénéficier l'ensemble des Français de cette révolution technologique majeure. ». En janvier 2006, Jacques Chirac avait déjà évoqué le sujet : « nous devons être pionniers dans le développement de la télévision numérique (...) » ⁴.

Selon le ministre de la Culture et de la Communication, en moins d'un an et demi depuis son lancement en mars 2005, la TNT a connu un « formidable succès ». Près de trois millions de foyers se sont déjà équipés d'un terminal de réception ⁵. La TNT, de ce fait, va révolutionner le paysage du secteur de l'audiovisuel.

La télévision numérique terrestre est faite comme son nom l'indique, pour être reçue par voie terrestre, c'est à dire grâce aux émetteurs disséminés sur le territoire. Ainsi, comment le

¹ Transformation d'un signal analogique en un signal numérique. La numérisation comporte deux activités parallèles : l'échantillonnage et la quantification. L'échantillonnage consiste à prélever périodiquement des échantillons d'un signal analogique. La quantification consiste à affecter une valeur numérique à chaque échantillon prélevé. <http://www.futura-science.fr>

² La télévision numérique terrestre emprunte aussi la voie hertzienne mais avec la qualité numérique en plus.

³ Le Conseil de l'Union européenne, dans ses conclusions en date du 1er décembre 2005, avait invité les États membres à mener à terme, dans la mesure du possible, le passage au numérique avant 2012 et à publier avant 2006 leurs propositions en la matière. <http://www.referencement-internet-web.com>

⁴ « Les français ont 5 ans pour adopter la TV numérique », <http://www.zdnet.fr>

⁵ « Fin de la télévision analogique voilà la télévision numérique terrestre », <http://www.referencement-internet-web.com>

gouvernement, à travers son projet de loi, organise-t-il l'avènement de cette numérisation nationale ?

Le passage de l'analogique au numérique ne va pas se faire sans peine. Aussi, pour aboutir à l'extinction de la télévision analogique d'ici 2011, des mesures ont dû être prises afin d'organiser progressivement l'arrivée de la TNT sur notre territoire (I). L'adoption de ce nouveau modèle de diffusion ne peut pas être sans effets (II) et doit contribuer à la création de nouvelles innovations (III).

I. Les outils permettant la numérisation nationale

L'extinction de la diffusion analogique suppose, en premier lieu, d'étendre la couverture du territoire par la TNT (A). En second lieu, le projet de loi organise l'arrêt de la diffusion analogique à compter de mars 2008 (B).

A) L'extension de la zone de couverture

Le basculement inéluctable de l'analogique vers le numérique ne peut avoir lieu que si, pour chacun des français, les conditions, c'est-à-dire tant la couverture que l'équipement, sont réunies pour qu'il reçoive la télévision numérique ⁶.

La télévision numérique terrestre se déploie progressivement en France métropolitaine depuis le 31 mars 2005, où le taux de couverture s'élevait à 35 % de la population métropolitaine avec dix-sept sites.

Le Premier ministre avait décidé, suite à une proposition du président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), en avril 2005, de la création d'un groupe de travail, conjoint entre le CSA et la direction du développement des médias (DDM), sur la couverture de la TNT. Consécutivement aux premiers travaux de ce groupe, le CSA avait adopté, le 19 juillet 2005, un calendrier d'extension de la couverture conduisant au déploiement suivant ⁷ : entre le 15 octobre 2005 et le 15 juin 2006, de nouvelles agglomérations ont été desservies, augmentant le taux de couverture à 50 % de la population française. De juin 2006 à mi-octobre 2006 le déploiement de la TNT s'est poursuivi avec l'ouverture de dix-neuf nouveaux sites, entraînant 58 % de taux de couverture. Et récemment, soit depuis la mi-octobre 2006, vingt-deux nouveaux émetteurs sont venus compléter la zone de couverture hertzienne terrestre de la TNT française. De ce fait, 65 % de la population est couverte.

⁶ Éléments clés du Projet de loi relatif à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur du mardi 25 juillet 2006. <http://www.culture.gouv.fr>

⁷ « Calendrier de déploiement de la TNT et zones de couverture », <http://www.ddm.gouv.fr>

Et ce n'est pas fini : la phase 5 du programme de déploiement de la TNT sur notre territoire national ne va pas tarder à débiter ⁸. Il est prévu la mise en service de vingt émetteurs supplémentaires pour le début du printemps, principalement sur des sites de l'est de la France. De plus, d'autres sites d'implantation d'émetteurs sont planifiés tels Amiens, Boulogne et Abbeville, ainsi que l'installation de quinze émetteurs sur la zone frontalière du nord-est de la France.

À l'issue de cette nouvelle phase, la couverture totale de la TNT atteindra plus de 70 % de la population métropolitaine française, deux ans à peine après le lancement de la TNT. À terme, la TNT couvrira environ 85 % de la population. Parallèlement, le lancement de l'offre gratuite par satellite permettra à 100 % de la population de recevoir les dix-huit chaînes gratuites de la TNT sans abonnement.

B) Le progressif arrêt de la diffusion analogique

Afin de combler les lacunes de l'article 127 de la loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 ⁹ relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle, qui ne fixe pas de date butoir pour procéder au passage de l'analogique au numérique, c'est le projet de loi du gouvernement, dans son chapitre II, intitulé « extinction de la diffusion hertzienne analogique » qui donne un cadre juridique à ce basculement, en indiquant que celui-ci devra commencer progressivement dès mars 2008 pour être réalisé au 30 novembre 2011.

Aussi, sachant que « seul le législateur peut autoriser et organiser l'extinction anticipée de services de diffusion par voie analogique » ¹⁰, ce projet de loi permet alors l'efficacité de la réalisation de ce projet. En effet, le passage au « tout numérique » ne peut se faire sans une loi prenant en compte les droits des éditeurs de services et ceux des téléspectateurs, et garantissant le respect du principe de continuité du service public.

Un « comité stratégie » présidé par le 1^{er} ministre, associant les services de l'État, les régulateurs du CSA et de l'Arcep, ainsi que les secteurs économiques, a officiellement été mis en place le 4 mai 2006 pour piloter le basculement de la France dans l'ère numérique.

Il est ainsi prévu que le CSA procèdera, à partir du 31 mars 2008, à l'extinction progressive de la diffusion hertzienne en mode analogique, zone par zone, comme cela se fait dans

⁸ Carte des sites d'émission prévue par le CSA. www.csa.fr.

⁹ « Sans préjudice des dispositions de l'article 82 de la Loi n° 2000-719 du 1er août 2000 modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, la diffusion des services de télévision par voie hertzienne, terrestre en mode analogique, prendra fin cinq ans après le début effectif des émissions en mode numérique, sous réserve du constat par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel de la couverture du territoire par ce mode de diffusion, de la pertinence des choix technologiques, de l'information appropriée du public et de l'équipement des foyers pour ce mode de réception »

¹⁰ Avis du conseil d'Etat du 23 mai 2006. www.ddm.fr.

certains pays européens, en commençant par celles où est identifiée une pénurie de fréquences et où serait ainsi réalisé un « dividende numérique »¹¹.

Une opération pilote d'extinction anticipée de l'analogique et de basculement au « tout numérique » devrait ainsi être lancée dès janvier 2007 dans le secteur de Niederbronn-les-Bains (Bas-Rhin). Ce test serait ensuite étendu à une grande partie de l'Alsace, particulièrement concernée du fait de sa situation frontalière et des pénuries de fréquences qui en résultent.

L'extinction de l'analogique supposant une couverture suffisante du territoire, le projet de loi prévoit que les éditeurs de services privés soient incités à étendre leurs zones de diffusion géographique en contrepartie de la prolongation de leurs autorisations.

II. Les effets de la numérisation nationale

Un changement apporte toujours son lot de conséquences : l'avènement de la TNT sur notre territoire national emporte dès lors des avantages (A), mais aussi des inconvénients (B).

A) Les bienfaits de la TNT par rapport à la télévision analogique

La diffusion de programmes en numérique présente de nombreux avantages, non seulement pour les téléspectateurs, mais également pour tous les professionnels du petit monde de l'audiovisuel.

1) Du point de vue des opérateurs

Dans le but d'inciter les diffuseurs à anticiper leur passage au numérique, le gouvernement a créé des justes compensations. Le Conseil d'État a en effet considéré que l'interruption anticipée par une décision unilatérale de l'État de la diffusion des services de télévision, constituait une atteinte au droit octroyé par une décision administrative du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, le CSA¹².

Très rapidement, l'idée d'une compensation financière fut abandonnée au profit de compensations beaucoup plus juridiques. La première consiste à aligner la durée des autorisations des chaînes analogiques en clair sur celle qui s'applique aux autres chaînes de la télévision numérique terrestre. La seconde compensation juridique consiste en ce que, lorsqu'une grande

¹¹ Selon le projet de loi relatif à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur du Mardi 25 juillet 2006 : « Le dividende numérique est la capacité supplémentaire dégagée grâce à l'arrêt de la diffusion analogique et l'arrivée du numérique. Les capacités nouvelles doivent permettre d'offrir de nouveaux services aux téléspectateurs, de créer des canaux supplémentaires et de renforcer l'attractivité des chaînes : Haute Définition, et mobilité ». <http://www.culture.gouv.fr>

¹² « télévision numérique et mobile : bientôt une loi », <http://www.journaldunet.fr>

chaîne privée bascule complètement de la diffusion analogique à la diffusion numérique, la société qui contrôle cette chaîne puisse faire la demande au CSA d'une autre chaîne ¹³. En définitif, l'abandon de la diffusion analogique par ces opérateurs leur permet de diversifier leur offre et de bénéficier de plusieurs canaux, afin de multi-diffuser leurs programmes et donc de mieux les rentabiliser.

De plus, avantage non négligeable, cette technologie abaisse les coûts de diffusion par rapport à l'analogique.

2) Du point de vue du téléspectateur

La décision fut prise, afin de permettre à tous les citoyens français de bénéficier de cette innovation technologique qu'est le passage à la numérisation, de mettre en place des aides financières visant certaines catégories de téléspectateurs, particulièrement les plus démunies. Il y a donc eu la création d'un fonds d'aide permettant aux téléspectateurs exonérés de la redevance ¹⁴ de s'équiper pour continuer à recevoir les programmes.

Pour recevoir la TNT, il suffit au foyer d'acquérir un simple adaptateur ¹⁵. L'arrivée de la TNT va profiter au téléspectateur puisqu'elle va entraîner le pluralisme culturel. En effet, aujourd'hui déjà il est possible de recevoir 17 chaînes.

De plus, avec la TNT, la télévision va devenir interactive. En effet se font attendre des nouveaux services tels la météo, des chaînes d'informations, des chaînes spécialisées dans les services bancaires, les achats et les réservations.

3) Du point de vue des opérateurs de diffusion

L'arrivée de la TNT va optimiser l'usage des ressources de fréquences disponibles, ce qui va entraîner un nouveau souffle pour la diffusion hertzienne car, à terme, elle va libérer des fréquences dont il sera possible de faire un usage différent ¹⁶ et ainsi permettre l'ouverture de la concurrence.

4) Pour les producteurs de programmes

La TNT est l'occasion d'un nouveau développement de l'industrie audiovisuelle.

¹³ Article 5 du projet de loi relatif à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur du Mardi 25 juillet 2006

¹⁴ La redevance ne finance pas la TNT. La redevance sert à couvrir une partie du budget du secteur public de l'audiovisuel que la diffusion de la télévision ou de la radio, soit analogique ou numérique.

¹⁵ Un adaptateur est un appareil qui se connecte au téléviseur permettant ainsi de recevoir les chaînes de la TNT. Ils se trouvent dans le commerce. Il est possible d'utiliser des adaptateurs commercialisés dans les autres pays de l'Europe qui reçoivent la TNT, à l'exception des adaptateurs britanniques.

¹⁶ Par exemple la Radiocommunications, « les atouts et les faiblesses de la TNT », [http:// www.tvnt.net](http://www.tvnt.net)

B) Inconvénients de la TNT par rapport aux autres offres numériques

Objectivement la TNT présente certains inconvénients par rapport au satellite notamment, mais aussi en termes de dysfonctionnement de diffusion et de réception.

1) Des adaptations parfois nécessaires

En principe, il n'est pas nécessaire pour recevoir la TNT de changer son antenne de réception. Mais dire que toutes nos antennes râteaux sont adaptées à la réception numérique est un mensonge. La plupart des antennes sont compatibles avec la réception TNT. Cependant, il est possible qu'il soit nécessaire de réaliser des réglages et cela quelque soit la nature des antennes, collectives ou individuelles. Une telle révision concerne une antenne sur deux. Ainsi, les antennes dites « à bande étroite » doivent être remplacées par des antennes dites « large bande ».

Les expérimentations qui ont eu lieu en Bretagne ont montré que 10 % des antennes devront être changées pour recevoir la TNT. Mais ce pourcentage reste faible comparé à nos voisins anglais ¹⁷.

2) Un passage au numérique presque gratuit

Le passage au numérique n'est pas gratuit puisqu'il est impératif d'acheter ou de louer un terminal ou un téléviseur conçu pour le numérique terrestre. Les produits les moins chers sont vendus à partir de 80 euros pour les appareils les plus basiques. De plus, certains programmes sont payants. Des opérateurs envisagent ainsi de lancer des petits bouquets de chaînes et de services.

3) Un nombre de fréquences toujours limitées

Le nombre de canaux en numérique terrestre est réduit : il en existe environ 33. C'est toujours mieux que six ou sept chaînes analogiques. Cette limitation des fréquences et le coût de maintenance du réseau de TDF font que la diffusion hertzienne continue à être très coûteuse pour les opérateurs, si on la compare à une diffusion satellite, où un seul émetteur suffit pour arroser une vaste zone, ce qui explique l'explosion actuelle des chaînes...

4) Une couverture presque totale

Grâce à la mise en place d'émetteurs supplémentaire, la TNT devrait couvrir 80% de la population à la fin du programme de déploiement. En effet, dans certaines zones la TNT ne sera jamais reçue pour des raisons techniques et économiques. De fait, le satellite (parfois la TV ADSL) sera ici la seule solution pour recevoir la télévision numérique.

¹⁷ « Les atouts et les faiblesses de la TNT », <http://www.tvnt.net>

5) Le gel des fréquences analogiques

Pour permettre le développement du numérique terrestre, tous les pays ont d'ores et déjà gelé l'attribution de fréquences hertziennes analogiques. La TNT ralentit ou empêche donc aujourd'hui la création de toute nouvelle télévision locale sur le réseau hertzien analogique.

III. Les innovations consécutives à l'avènement de la TNT

Outre la numérisation nationale prochaine, ce projet entraîne la création de nouvelles innovations. En effet, la diffusion de la télévision va devenir de plus en plus mobile. Tout est conçu de manière à ce que le média « télévision » s'immiscé totalement dans notre vie privée.

A) La TNT sur PC

Que les ordinateurs soient portables ou fixes, il est possible de les utiliser pour recevoir la télévision numérique terrestre. Cependant, les seules contraintes en résultant sont qu'il reste nécessaire d'être situé dans une zone de réception et de s'équiper d'un tuner de réception. Ces tuners pour PC se présentent sous différentes formes : carte tuner TNT PCI, tuner TNT USB, clefs tuner TNT USB, module tuner PCMCIA TNT.

La mise en route passe donc par l'installation d'un logiciel spécifique fourni avec le récepteur TNT, qui transforme immédiatement le PC d'une part, en téléviseur permettant de visionner les chaînes de la TNT en direct, et d'autre part, en enregistreur numérique à disque dur.

B) La TNT mobile

La réception mobile, c'est-à-dire sur un téléviseur en mouvement comme cela peut être le cas dans un véhicule particulier, devrait se développer dans quelques années. Mais dès aujourd'hui, il est possible de recevoir la TNT dans son véhicule en stationnement avec une simple antenne râteau et un adaptateur, à condition d'être bien entendu dans une zone couverte par la TNT.

C) La télévision TNT

Comme pour la réception hertziennne analogique, les téléviseurs doivent tous, à terme, permettre de recevoir la télévision hertziennne numérique directement, sans avoir à rajouter un adaptateur. De ce fait, l'adaptateur est une étape provisoire. Au fur et à mesure que le parc se renouvelle, les consommateurs s'équipent de téléviseurs avec tuner TNT intégré. Résultat : tous les constructeurs mettent sur le marché ces nouveaux téléviseurs TNT.